



Ticket modérateur dans les soins à domicile

Mesure de référence et simulation des frais pour le patient

2026

Auteurs : Siska Germonpré, Didier Willaert



IMA • AIM
Agence Intermutualiste



Colophon

Sujet :	Le secteur des soins infirmiers à domicile souhaite un élargissement de l'application des tickets modérateurs. Cette étude porte sur l'analyse de la situation actuelle (2021) et l'estimation des conséquences financières pour le patient et le plafond MAF.
Date de publication :	1 juillet 2026
Traduction :	Jérôme Paque
Commanditaire :	Collège Intermutualiste National
Références recommandées :	Germonpré, Siska; Willaert, Didier (2026), Ticket modérateur dans les soins à domicile. Mesure de référence et simulation des frais pour le patient, AIM Agence Intermutualiste, Bruxelles.
Coordonnées :	ASBL AIM • Avenue du Boulevard 21 B7 • 1210 Bruxelles Tél. 02 891 72 11 • ima-aim@intermut.be • www.ima-aim.be BCE 0478.655.210 • RPM Bruxelles

Ce document est disponible en téléchargement sur le site web www.ima-aim.be.

La reproduction partielle de ce document est autorisée à condition que la source soit mentionnée.

Table des matières

Abstract	1
1. Introduction.....	3
1.1. Tickets modérateurs dans les soins infirmiers à domicile.....	3
1.2. Questions de recherche	4
2. Données	5
3. Résultats	6
3.1. Statut de conventionnement des infirmiers	6
3.2. Infirmiers qui facturent le ticket modérateur	7
3.3. Bénéficiaires de soins infirmiers à domicile.....	8
3.4. Coût annuel tickets modérateurs facturés chez les bénéficiaires de soins infirmiers à domicile, situation actuelle.....	9
3.5. Bénéficiaires et maximum à facturer	15
3.6. Simulation basée sur la facturation de l'ensemble des tickets modérateurs pour soins à domicile.....	18
4. Conclusions.....	25

Abstract

Le secteur des soins infirmiers à domicile souhaite élargir l'application du ticket modérateur et propose que sur une base annuelle, au moins 85 % des montants facturés soient réellement captés.

Afin de constituer un dossier sur le sujet, nous avons, dans le cadre de cette étude, réalisé une mesure de référence (2021) et une simulation (perception de 100 % des tickets modérateurs).

La sélection est basée sur l'ensemble des bénéficiaires figurant dans la base de données Soins de santé de l'AIM qui comptent au moins une prestation portant un code nomenclature/pseudocode mentionné dans la liste de l'INAMI qui contient tous les tarifs relatifs aux soins infirmiers.

La simulation révèle que les tickets modérateurs facturés vont augmenter considérablement par rapport au passé, passant de 9 028 299 € à 158 349 329 € à l'échelle nationale. Le montant annuel moyen de tickets modérateurs se chiffre à 193 € (1 € en 2021) pour les personnes domiciliées en Région flamande, 177 € (25 € en 2021) en Région wallonne et 136 € (22 € en 2021) en Région bruxelloise.

L'analyse du niveau des tickets modérateurs montre que, sur une base annuelle, 74,6 % des bénéficiaires totalisent moins de 100 euros ; 9,6 % se situent entre 100 et 249 euros ; 15,8 % déboursent plus de 250 euros ; et 6,5 % dépasse la barre des 1 000 euros de tickets modérateurs.

Les patients qui ne bénéficient pas de l'intervention majorée déboursent en moyenne 262 euros de tickets modérateurs par an. Ceux qui en bénéficient totalisent en moyenne 43 euros de tickets modérateurs. Cependant, une partie d'entre eux totalise des montants plus élevés, à savoir 4,6 % dans la catégorie 100 à 249 euros, 1,3 % entre 250 et 499 euros et 0,4 % de 500 à 999 euros. Ces données ne tiennent pas compte des conséquences relatives au MAF.

Certains groupes de patients présentent davantage de risques de débours des tickets modérateurs plus élevés. C'est notamment le cas des personnes âgées (la moyenne chez les 90 ans et plus se chiffre à 393 euros) et des personnes qui possèdent le statut affection chronique (267 euros contre 100 euros sans ce statut). Certains types de prestations engendrent des tickets modérateurs plus élevés (367 euros sur une base annuelle pour les forfaits A, B et C).

Il ressort des données de 2021 que 30 % des bénéficiaires qui comptent au moins une prestation de soins infirmiers à domicile ont, cette année-là, dépassé le plafond du maximum à facturer (MAF). Étant donné le niveau des tickets modérateurs, ce pourcentage continuera certainement à augmenter.

La présente étude ne tient pas compte de certaines évolutions récentes telles que la nouvelle nomenclature relative aux soins de plaie dans le cadre des soins infirmiers à domicile et la convention portant sur l'hospitalisation à domicile, dans laquelle des tickets modérateurs peuvent se retrouver.



1. Introduction

Le secteur des soins infirmiers à domicile veut élargir l'application du ticket modérateur. Par conséquent, nous avons besoin de connaître la situation actuelle ainsi que les conséquences de l'application générale du ticket modérateur sur le patient et l'assurance maladie.

1.1. Tickets modérateurs dans les soins infirmiers à domicile

La nomenclature des soins infirmiers à domicile prévoit des tickets modérateurs¹.

Réglementation relative aux infirmiers conventionnés :

- La nomenclature prévoit, pour les patients bénéficiaires de l'intervention majorée, un ticket modérateur pour les prestations élémentaires (0,29 €), le plafond

¹ https://www.inami.fgov.be/SiteCollectionDocuments/tarif_infirmiers_20260101.pdf

journalier (0,29 €) et les forfaits A, B et C (0,29 €). Aucun ticket modérateur n'est prévu pour le patient en cas de forfait palliatif (PA, PB, PC, PN, PP).

- La nomenclature prévoit des tickets modérateurs plus élevés pour les patients qui ne bénéficient pas de l'intervention majorée. Ils représentent généralement 25 % de l'honoraire. Aucun ticket modérateur n'est prévu pour le patient en cas de forfait palliatif (PA, PB, PC, PN, PP).

Le remboursement est moins élevé (et donc les tickets modérateurs plus élevés) lorsque l'infirmier n'est pas conventionné.

1.2. Questions de recherche

1. Établir une mesure de référence (2021) en matière de facturation de tickets modérateurs dans les soins infirmiers à domicile.
2. Définir les conséquences de la généralisation du ticket modérateur sur la facture du patient. La simulation est basée sur une perception à 100 % du ticket modérateur.
3. Déterminer les conséquences de l'introduction du ticket modérateur pour le patient :
 - Selon l'ampleur du montant de tickets modérateurs ;
 - Selon le régime préférentiel (intervention majorée ou non) du patient ;
 - Selon d'autres caractéristiques du patient telles que l'âge, la charge des soins et le statut affection chronique.
4. Évaluer les conséquences pour le (dépassement du plafond du) maximum à facturer.



2. Données

La sélection de base inclut l'ensemble des bénéficiaires de la base de données Soins de santé de l'AIM qui comptent au moins une prestation dont le code nomenclature/pseudocode figure dans la liste de l'INAMI qui reprend tous les tarifs relatifs aux soins infirmiers^{2,3}.

La sélection est basée aussi bien sur les prestations de 2019⁴ (pré-période Covid) que celles de 2021⁵ (année de prestation la plus récente). Cette étude repose sur les chiffres de l'année de prestation 2021 ; ceux de l'année 2019 sont similaires et n'y sont pas indiqués.

² P. ex. https://www.inami.fgov.be/SiteCollectionDocuments/tarif_infirmiers_20260101.pdf

³ Ils correspondent à l'ensemble des codes nomenclature/pseudocodes qui font partie du code DOC N égal à 6 (soins infirmiers à domicile), à l'exception des pseudocodes 426510-426576, 426635-426974, 427210-427335, 427593-427674 et 428013 (absence de tarif), 419333-419392 (patients souffrant de Covid-19, d'application à partir du 1^{er} mars 2020) (aucun ticket modérateur demandé) et 409614 (forfait mensuel en maison médicale).

⁴ Mois comptables janvier 2019 à fin juin 2020.

⁵ Mois comptables janvier 2021 à fin juin 2022.



3. Résultats

3.1. Statut de conventionnement des infirmiers

Selon l'INAMI (table de référence mise à disposition de l'AIM indiquant le statut de conventionnement par prestataire), 86,1 % des quelque 107 000 infirmiers actifs sont conventionnés (situation en 2021). Si l'on associe le statut de conventionnement du prestataire à la table de données des prestations de soins infirmiers à domicile, nous constatons qu'en 2021 :

- Un taux de 99,9 % de l'ensemble des prestations de soins infirmiers à domicile sont réalisées par un infirmier (entièrement) conventionné ; on n'observe quasiment aucune différence selon le sexe du prestataire (tableau 1) ;
- Dans une très faible proportion des cas (0,1 %), le domicile du bénéficiaire est inconnu ou se situe à l'étranger (Tableau 1) : ces patients/prestations ne figurent pas dans les tableaux suivants ;
- Un taux de 98,6 % des prestataires (qui comptent au moins 1 facturation de soins infirmiers à domicile) sont conventionnés (Tableau 2).

Tableau 1 : Nombre et pourcentage de prestations de soins infirmiers à domicile selon le statut de conventionnement du prestataire et le domicile (région) du bénéficiaire, 2021

Statut de conventionnement	Flandre	Région bruxelloise	Wallonie	Inconnu ou à l'étranger	Total
Conventionné	99,9%	99,2%	99,8%	99,6%	99,9%
Non conventionné	0,0%	0,4%	0,1%	0,2%	0,1%
Inconnu	0,0%	0,4%	0,1%	0,2%	0,1%
Nombre prestations	101.219.304	5.242.410	52.832.327	183.362	159.477.403

Tableau 2 : Nombre et pourcentage de prestataires comptant au moins 1 facturation de soins infirmiers à domicile en 2021 selon le statut de conventionnement

Statut de conventionnement	Total
Conventionné	98,6%
Non conventionné	1,2%
Inconnu	0,3%
Nombre prestations	31.736

3.2. Infirmiers qui facturent le ticket modérateur

Le taux d'infirmiers qui, en 2021, ont facturé au moins une fois le ticket modérateur à leurs patients est plus faible en Flandre (16,2 %) qu'en Région bruxelloise (29,9 %) et en Wallonie (35,3 %) (Tableau 3). Trois infirmiers à domicile sur quatre (76 %) n'ont facturé aucun ticket modérateur en 2021.

Tableau 3 : Nombre et pourcentage d'infirmiers à domicile qui comptent respectivement 0 et au moins 1 facturation de ticket modérateur, selon le domicile (région) du bénéficiaire, 2021

Domicile	Aucune facturation ticket modérateur	Au moins 1 facturation ticket modérateur	Total
Région flamande	83,8%	16,2%	100%
Région bruxelloise	70,1%	29,9%	100%
Région wallonne	64,7%	35,3%	100%
Total	76,0%	24,0%	100%
Nombre de prestataires	36.077	11.402	47.479

3.3. Bénéficiaires de soins infirmiers à domicile

En 2021, un total de 861 370 bénéficiaires se sont vus facturer au moins une prestation de soins infirmiers à domicile (Tableau 4) soit 7,6 % de l'ensemble des bénéficiaires (11 325 223). On en retrouve dans toutes les tranches d'âge de 10 ans, mais en valeurs absolues, le groupe le plus important est celui des 80 à 89 ans (suivis par les 70 à 79 ans). Deux bénéficiaires sur trois sont âgés de 60 ans ou plus.

Le taux de patients qui bénéficient de l'intervention majorée se situe autour des 30 %, mais augmente parmi les personnes les plus âgées (48 % chez les 90 ans et plus). Le pourcentage général de bénéficiaires de soins infirmiers à domicile avec intervention majorée s'élève à 35,7 %. À titre de comparaison, le même taux à l'échelle de la population totale atteint 18,9 % (source : Atlas AIM).

Tableau 4: Nombre de bénéficiaires de soins infirmiers à domicile par tranche d'âge et taux de bénéficiaires de l'intervention majorée, 2021

Tranche d'âge	Nombre bénéficiaires	% bénéficiaires intervention majorée
0-9 ans	11.785	32,4%
10-19 ans	19.539	35,0%
20-29 ans	35.323	30,5%
30-39 ans	50.173	27,8%
40-49 ans	67.722	29,9%
50-59 ans	106.902	32,1%
60-69 ans	142.866	35,0%
70-79 ans	178.424	32,0%
80-89 ans	185.904	43,0%
90 ans et +	62.228	48,3%
Inconnu	504	-
Total	861.370	35,7%

3.4. Coût annuel tickets modérateurs facturés chez les bénéficiaires de soins infirmiers à domicile, situation actuelle

3.4.1. Selon la région

Le montant total de tickets modérateurs facturés toutes régions confondues se chiffre à 9 028 299 € (situation en 2021). La majeure partie de cette somme concerne les bénéficiaires de Wallonie (7 524 097 €), suivis par ceux de la région bruxelloise (1 059 751 €) et de Flandre (421 110 €)⁶. Le montant moyen de tickets modérateurs facturés annuellement chez les bénéficiaires domiciliés en Wallonie, à Bruxelles et en Flandre s'élève respectivement à 25 €, 22 € et 1 € (Tableau 5a).

Si l'on s'intéresse aux chiffres ventilés par tranche d'âge (0 euros, 1-9 euros, 10-24 euros, 50-99 euros, 100-249 euros, 250-499 euros, 1000-1499 euros et 1500 euro et plus), c'est la facturation de 0 euros de tickets modérateurs par an qui concentre le plus grand groupe, et de loin (Tableau 5b), et ce toutes régions confondues. On note cependant de grandes différences : le coût annuel s'élève à 0 euros parmi 74,0 % des bénéficiaires de Wallonie, contre 57,9 % à Bruxelles et 94,5 % en Flandre. Dans la tranche de 1 à 9 euros, le taux varie entre 30,8 % (Région bruxelloise) et 4,9 (Flandre). Environ 1 % des bénéficiaires débourse plus de 250 euros de tickets modérateurs par an.

Tableau 5a: Moyenne du montant total de tickets modérateurs par bénéficiaires 2021 selon la région du bénéficiaire de soins infirmiers à domicile

	Flandre	Région bruxelloise	Wallonie	Total
Moyenne montant ticket modérateur	€1	€22	€25	€10
Montant total ticket modérateur	€421.110	€1.059.751	€7.524.097	€9.028.299

⁶ Le très faible montant (23 341 euros) de tickets modérateurs parmi les 2 579 bénéficiaires dont le domicile est inconnu ou situé à l'étranger n'est pas indiqué dans le tableau.

Tableau 5b: Pourcentage de bénéficiaires de soins infirmiers à domicile selon le coût en tickets modérateurs par an et la région du bénéficiaire de soins à domicile, 2021

Coût annuel ticket modérateur	Flandre	Région Bruxelloise	Wallonie	Total
0 euros	94,4%	57,9%	74,0%	85,1%
1-9 euros	4,9%	30,8%	12,5%	9,1%
10-24 euros	0,3%	3,8%	3,9%	1,8%
25-49 euros	0,2%	2,1%	3,0%	1,3%
50-99 euros	0,1%	1,8%	2,5%	1,0%
100-249 euros	0,1%	1,5%	1,8%	0,8%
250-499 euros	0,0%	0,8%	1,0%	0,4%
500-999 euros	0,0%	0,6%	0,7%	0,3%
1000-1499 euros	0,0%	0,4%	0,4%	0,2%
1500-5175 euros	0,0%	0,2%	0,3%	0,1%
Nombre bénéficiaires	506.753	47.386	304.652	861.370

3.4.2. Selon le régime préférentiel⁷

Le montant moyen annuel de tickets modérateurs facturés aux patients qui ne bénéficient pas de l'intervention majorée s'élève à 15 euros, contre 3 euros à ceux qui en bénéficient (Tableau 6a)⁸.

Quatre personnes sur cinq (80,2 %) qui ne bénéficient pas de l'intervention majorée déboursent un total de 0 euros de tickets modérateurs par an (Tableau 6b) ; ce taux culmine à 93,9 % chez celles qui en bénéficient. Le montant le plus fréquent est ensuite le ticket modérateur de 1 à 9 euros (facturé chez 12,3 % et 3,2 % des personnes respectivement sans et avec intervention majorée).

⁷ Le statut BIM est calculé sur la base du fichier population AIM de 2021. À cet effet, c'est la dernière situation connue durant l'année qui est prise en considération. Une personne qui ne devient BIM que le 01/12/2021 sera considérée comme BIM.

⁸ Le très faible montant (4 241 euros) de tickets modérateurs parmi les 504 bénéficiaires dont le domicile est inconnu ou situé à l'étranger n'est pas indiqué dans le tableau.

Tableau 6a: Montants moyen et total de tickets modérateurs par bénéficiaire en 2021 selon le régime préférentiel du bénéficiaire de soins infirmiers à domicile

	Sans intervention majorée	Avec intervention majorée	Total
Moyenne montant ticket modérateur	€15	€3	€10
Montant total ticket modérateur	€8.140.989	€883.068	€9.028.299

Tableau 6b: Pourcentage de bénéficiaires de soins infirmiers à domicile selon le coût annuel en tickets modérateurs et le régime préférentiel du bénéficiaire de soins infirmiers à domicile, 2021

Coût annuel ticket modérateur	Sans intervention majorée	Avec intervention majorée	Total
0 euros	80,2%	93,9%	85,1%
1-9 euros	12,3%	3,2%	9,1%
10-24 euros	2,3%	0,9%	1,8%
25-49 euros	1,7%	0,6%	1,3%
50-99 euros	1,2%	0,8%	1,0%
100-249 euros	1,0%	0,3%	0,8%
250-499 euros	0,5%	0,2%	0,4%
500-999 euros	0,4%	0,1%	0,3%
1000-1499 euros	0,2%	0,0%	0,2%
1500-5175 euros	0,2%	0,0%	0,1%
Nombre bénéficiaires	553.692	307.174	861.370

3.4.3. Selon la tranche d'âge

Le montant moyen de tickets modérateurs augmente avec l'âge (Tableau 7). Chez les personnes âgées de 90 ans et plus, il s'élève à 27 euros.

Tableau 7: Montants moyen et total de tickets modérateurs par bénéficiaire en 2021 selon la tranche d'âge du bénéficiaire de soins infirmiers à domicile

	0-9 ans	10-19 ans	20-29 ans	30-39 ans	40-49 ans	50-59 ans
Moyenne montant ticket modérateur	€2	€2	€3	€3	€3	€4
Montant total ticket modérateur	€18.005	€43.400	€91.411	€139.359	€206.307	€479.595

Tabel 7 (suite)

	60-69 ans	70-79 ans	80-89 ans	90 ans et +	Total
Moyenne montant ticket modérateur	€7	€12	€17	€27	€10
Montant total ticket modérateur	€1.021.533	€2.130.906	€3.200.404	€1.693.136	€9.028.299

3.4.4. Selon le statut affection chronique

Les personnes qui possèdent le statut affection chronique⁹ déboursent un montant annuel en tickets modérateurs plus élevé que celles qui ne possèdent pas ce statut (ce montant s'élève à 15 euros et à 6 euros selon que les personnes possèdent le statut affection chronique ou non) (Tableau 8).

Tableau 8: Montants moyen et total de tickets modérateurs par bénéficiaire en 2021 selon le régime préférentiel du bénéficiaire de soins infirmiers à domicile

	Sans statut affection chronique	Avec statut affection chronique	Total
Moyenne montant ticket modérateur	€6	€15	€10
Montant total ticket modérateur	€2.691.017	€6.333.040	€9.028.299

⁹ Le statut affection chronique est attribué aux personnes possédant un forfait malades chroniques qui ont déboursé des frais médicaux importants (critère financier) durant huit trimestres consécutifs ainsi qu'aux personnes souffrant d'une maladie rare.

3.4.5. Selon le degré d'autonomie

Afin de pouvoir estimer la charge des soins, nous avons recours au score sur l'échelle médico-sociale, qui mesure le degré d'autonomie. Ce score est utilisé dans le cadre de l'évaluation du droit à l'allocation d'intégration, à l'allocation pour l'aide aux personnes âgées et à l'allocation pour l'aide à une tierce personne (arrêté ministériel du 30 juillet 1987) et peut atteindre 18 points (charge de soins la plus élevée). Le score total est réparti en quatre groupes (0 points, 1 à 6 points, 7 à 12 points et 13 à 18 points).

Le montant moyen de tickets modérateurs augmente proportionnellement à la charge des soins : 6 euros (0 points), 12 euros, (1 à 6 points), 17 euros, (7 à 12 points) et 21 euros (13 à 18 points) (Tableau 9).

Tableau 9 : Montants moyen et total de tickets modérateurs par bénéficiaire en 2021 selon le score sur l'échelle médico-sociale pour l'évaluation du degré d'autonomie du bénéficiaire de soins infirmiers à domicile

	0 points	1-6 points	7-12 points	13-18 points	Total
Moyenne montant ticket modérateur	€6	€12	€17	€21	€10
Montant total ticket modérateur	€3.524.775	€559.038	€2.580.398	€2.359.846	€9.028.299

3.4.6. Selon la catégorie sur l'échelle de KATZ

Nous avons comparé les tickets modérateurs en suivant la répartition des catégories sur l'échelle de Katz et ceux relatifs aux soins hygiéniques. En 2021, la moyenne annuelle des tickets modérateurs relatifs aux forfaits est la suivante : A (16 €), B (15 €) et C (15 €). En ce qui concerne les soins hygiéniques, elle se décline comme suit : T, nombre de toilettes inconnu (11 €), T2 (9 €), T7 (8 €), T8 en cas d'incontinence (7 €), T9 en cas de démence (6 €) (Tableau 10).

Tableau 10: Montants moyen et total de tickets modérateurs par bénéficiaire en 2021 selon la catégorie sur l'échelle de KATZ du bénéficiaire de soins infirmiers à domicile

	A	B	C	T
Moyenne montant ticket modérateur	€16	€15	€15	€11
Montant total ticket modérateur	€1.964.841	€1.381.760	541,500 €	€877.146

Tableau 10 (suite)

	T2	T7	T8	T9
Moyenne montant ticket modérateur	€9	€8	€7	€6
Montant total ticket modérateur	€265.149	€133.887	€66.618	€284.539

3.4.7. Selon le type de prestation¹⁰

Le montant annuel moyen de tickets modérateurs s'élève à 18 euros pour les forfaits A, B et C ; à 8 euros pour le forfait perfusion et alimentation parentérale ; à 4 euros pour les soins de plaie (selon l'ancienne nomenclature¹¹) ; et à 3 euros pour les prestations élémentaires comme pour les autres prestations (Tableau 11a).

La ventilation par tranche d'âge révèle que les tickets modérateurs les plus fréquemment facturés concernent les soins de plaie (17,4 % des bénéficiaires de soins infirmiers à domicile) (Tableau 11b).

Tableau 11a: Montants moyen et total de tickets modérateurs par bénéficiaire en 2021 selon le type de prestation

	Prestations élémentaires	Soins de plaie	Forfait A, B, C	Forfait perfusion et alimentation parentérale	Autres
Moyenne montant ticket modérateur	€3	€4	€18	€8	€3
Montant total ticket modérateur	€1.961.246	€1.293.189	€3.487.149	€141.240	€2.145.474

¹⁰ Les bénéficiaires peuvent se retrouver dans plusieurs catégories.

¹¹ Nouvelle nomenclature depuis le 1/12/2022.

Tableau 11b: Pourcentage de bénéficiaires de soins infirmiers à domicile selon le coût annuel en tickets modérateurs et le type de prestation du bénéficiaire de soins infirmiers à domicile, 2021

Coût annuel tickets modérateurs	Prestations élémentaires	Soins de plaie	Forfait A, B, C	Forfait perfusion et alimentation parentérale	Autres
0 euros	92,2%	82,6%	94,4%	96,2%	88,6%
1-9 euros	3,6%	11,9%	1,0%	0,0%	8,0%
10-24 euros	2,0%	3,0%	0,6%	1,1%	1,4%
25-49 euros	0,9%	1,1%	0,6%	0,5%	0,6%
50-99 euros	0,6%	0,6%	1,1%	0,6%	0,5%
100-249 euros	0,4%	0,5%	0,7%	0,9%	0,6%
250-499 euros	0,2%	0,2%	0,5%	0,4%	0,2%
500-999 euros	0,0%	0,1%	0,5%	0,1%	0,1%
1000-1499 euros	0,0%	0,0%	0,4%	0,1%	0,0%
1500-5175 euros	0,0%	0,0%	0,3%	0,1%	0,0%
Nombre bénéficiaires	708.033	346.618	192.719	17.873	630.996

3.5. Bénéficiaires et maximum à facturer

3.5.1. Selon la catégorie de remboursement

L'effet du maximum à facturer (MAF) est analysé sur la base de l'ensemble des tickets modérateurs facturés à tous les membres du ménage (MAF)¹². En cas de dépassement du plafond MAF de la part de bénéficiaires de soins infirmiers à domicile, les tableaux suivants ne permettent donc pas de déterminer avec précision dans quelle mesure la facturation de tickets modérateurs pour des soins à domicile constituent un facteur déterminant à ce sujet, ni si ce dépassement est basé sur les tickets modérateurs du consommateur de soins à domicile lui-même et/ou sur ceux d'autres membres du ménage.

¹² Ménage du registre national: tous les membres du ménage domiciliés à la même adresse.

Plus de 30 % des bénéficiaires comptant au moins une prestation de soins infirmiers à domicile en 2021 ont dépassé le plafond du maximum à facturer (MAF) au cours de l'année (Tableau 12). C'est le plafond le plus bas qui concentre les chiffres et pourcentages les plus élevés.

Tableau 12: Nombre de bénéficiaires de soins infirmiers à domicile selon la catégorie de remboursement du maximum à facturer, 2021

Catégorie	Nombre bénéficiaires	%
Aucun remboursement	599.087	69,6%
Remboursement basé sur le plafond de 450 € (ou 350 € en cas de droit au MAF malades chroniques)	107.082	12,4%
Remboursement basé sur le plafond de 650 € (ou 550 € en cas de droit au MAF malades chroniques)	72.720	8,4%
Remboursement basé sur le plafond de 1000 € (ou 900 € en cas de droit au MAF malades chroniques)	49.425	5,7%
Remboursement basé sur le plafond de 1400 € (ou 1300 € en cas de droit au MAF malades chroniques)	15.412	1,8%
Remboursement basé sur le plafond de 1800 € (ou 1700 € en cas de droit au MAF malades chroniques)	17.140	2,0%
Sous-total	860.866	100%
Inconnu	504	-
Total	861.370	-

3.5.2. Selon le régime préférentiel

Le Tableau 13 indique que les bénéficiaires de l'intervention majorée ayant reçu un remboursement du MAF en 2021 se concentrent presque exclusivement dans la catégorie de revenu la plus basse (plafond le plus bas). Parmi les personnes qui n'en bénéficient pas, le remboursement est davantage réparti dans les catégories de revenu.

L'analyse ventilée par catégorie de dépenses révèle non seulement que le pourcentage de dépassement du plafond MAF augmente proportionnellement au coût du ticket modérateur pour soins infirmiers à domicile, mais aussi que les bénéficiaires de l'intervention majorée dépassent plus souvent le plafond MAF même lorsque leur

coût annuel en matière de tickets modérateurs liés aux soins à domicile est peu élevé (Tableau 14).

Tableau 13: Pourcentage de bénéficiaires de soins infirmiers à domicile selon la catégorie de remboursement du maximum à facturer et le régime préférentiel, 2021

Catégorie	Sans interven- tion majorée	Avec interven- tion majorée
Aucun remboursement	69,1%	70,4%
Remboursement basé sur le plafond de 450 € (ou 350 € en cas de droit au MAF malades chroniques)	4,3%	27,1%
Remboursement basé sur le plafond de 650 € (ou 550 € en cas de droit au MAF malades chroniques)	12,4%	1,3%
Remboursement basé sur le plafond de 1000 € (ou 900 € en cas de droit au MAF malades chroniques)	8,5%	0,8%
Remboursement basé sur le plafond de 1400 € (ou 1300 € en cas de droit au MAF malades chroniques)	2,7%	0,2%
Remboursement basé sur le plafond de 1800 € (ou 1700 € en cas de droit au MAF malades chroniques)	3,0%	0,2%

Tableau 14 : Pourcentage de bénéficiaires de soins infirmiers à domicile ayant dépassé le plafond MAF en 2021, selon le régime préférentiel

Coût annuel tickets modérateurs	Sans interven- tion majorée	Avec interven- tion majorée	Total
0 euros	31,2%	29,0%	30,4%
1-9 euros	20,7%	32,3%	22,2%
10-24 euros	27,2%	36,6%	28,8%
25-49 euros	31,4%	38,8%	32,5%
50-99 euros	42,9%	45,1%	43,5%
100-249 euros	53,1%	57,1%	53,6%
250-499 euros	66,3%	77,2%	68,4%
500-999 euros	82,0%	86,8%	82,4%
1000-1499 euros	91,3%	81,3%	91,2%
1500-5175 euros	94,2%	75,0%	94,1%
Total	30,9%	29,6%	30,4%

3.6. Simulation basée sur la facturation de l'ensemble des tickets modérateurs pour soins à domicile

Ce volet est basé sur les tickets modérateurs tels qu'ils figuraient dans la nomenclature en 2021 (différents montants selon le régime préférentiel du bénéficiaire et le statut de conventionnement du prestataire). Nous avons réalisé une estimation du coût annuel du ticket modérateur (perception à 100 %) pour le bénéficiaire qui compte une ou plusieurs prestations de soins infirmiers à domicile dans la mesure où ce ticket modérateur est facturé à l'ensemble des bénéficiaires¹³. Cet exercice a été effectué pour les différentes catégories de bénéficiaires telles qu'elles existaient en 2021 (voir point 3.4).

Il n'est pas tenu compte du remboursement *via* le maximum à facturer. Par conséquent, il est possible que les tickets modérateurs ne soient pas nécessairement à la charge du patient, ce qui n'est naturellement pas sans conséquences pour les dépenses de l'assurance maladie.

3.6.1. Simulation par région

Le montant total de tickets modérateurs facturés toutes régions confondues se chiffre à 158 349 329 €. La Flandre rassemble le montant le plus élevé (97 916 850 €), suivie par la Wallonie (53 803 616 €) et Bruxelles (6 422 671 €). Le montant moyen annuel s'élève à 193 €, 177 € et 136 € selon que les bénéficiaires sont domiciliés en Flandre, en Wallonie ou à Bruxelles (Tableau 15a).

La ventilation par catégorie de dépenses (0 euros, 1-9 euros, 10-24 euros, 25-49 euros, 50-99 euros, 100-249 euros, 250-499 euros, 1000-1499 euros, en 1500 euros ou plus) nous apprend que :

- 4,1% des bénéficiaires déboursent 0 euro de tickets modérateurs. Répartition par région : Flandre (2,9 %), Wallonie (4,1 %) et Bruxelles (16,1 %).
- 53% des bénéficiaires déboursent entre 1 et 50 euros de tickets modérateurs. Répartition par région : Flandre (50,5%), Wallonie (55%) et Bruxelles (56,8%).
- 27,1% des bénéficiaires déboursent entre 50 et 250 euros de tickets modérateurs. Répartition par région : Flandre (29,9%), Wallonie (17,1%) et Bruxelles (24%).

¹³ À l'exclusion des prestations réalisées par les prestataires dont le statut de conventionnement est inconnu et des prestataires dont le régime préférentiel est inconnu.

- 15,8 % des bénéficiaires déboursent plus de 250 euros de tickets modérateurs. Répartition par région : Flandre (16,6%), Wallonie (15,1%) et Bruxelles (11,8%).
- 6,4% des bénéficiaires déboursent plus de 1 000 euros de tickets modérateurs. Répartition par région : Flandre (6,7%), Wallonie (6,2%) et Bruxelles (4,9%).

Tableau 15a: Montants moyen et total de tickets modérateurs par bénéficiaire en 2021 selon la région du bénéficiaire de soins infirmiers à domicile (simulation perception 100 % des tickets modérateurs)

	Flandre	Région bruxelloise	Wallonie	Total
Moyenne montant ticket modérateur	€193	€136	€177	€184
Montant total ticket modérateur	€97.916.850	€6.422.671	€53.803.613	€158.349.329

Tableau 15b: Pourcentage de bénéficiaires de soins infirmiers à domicile selon le coût annuel en tickets modérateurs et la région du bénéficiaire de soins infirmiers à domicile, 2021 (simulation perception 100 % des tickets modérateurs)

Coût annuel tickets modérateurs	Flandre	Région bruxelloise	Wallonie	Total
0 euros	2,9%	16,1%	4,1%	4,1%
1-9 euros	21,4%	37,7%	27,4%	24,5%
10-24 euros	15,6%	9,7%	16,1%	15,4%
25-49 euros	13,5%	7,6%	13,3%	13,1%
50-99 euros	19,2%	11,4%	15,5%	17,5%
100-249 euros	10,7%	5,7%	8,5%	9,6%
250-499 euros	5,2%	3,5%	4,8%	5,0%
500-999 euros	4,7%	3,4%	4,1%	4,4%
1000-1499 euros	4,1%	2,9%	3,5%	3,8%
1500-7608 euros	2,6%	2,0%	2,7%	2,6%
Nombre bénéficiaires	506.709	47.260	304.534	860.576

3.6.2. Selon le régime préférentiel

Le montant moyen annuel de tickets modérateurs déboursé par les patients qui ne bénéficient pas de l'intervention majorée s'élève à 262 euros contre 43 euros par ceux qui en bénéficient (Tableau 16a). Les taux ventilés selon le régime préférentiel sont les suivants (Tableau 16b) :

- Jusqu'à 99 euros de tickets modérateurs : sans intervention majorée (63,9 %), avec intervention majorée (84,7 %) ;
- De 100 à 249 euros de tickets modérateurs : sans intervention majorée (12,4%), avec intervention majorée (4,6%).
- Pour 250 euros et plus de tickets modérateurs : sans intervention majorée (23,7%), avec intervention majorée (1,7%).

Tableau 16a: Montants moyen et total de tickets modérateurs par bénéficiaire en 2021 selon le régime préférentiel du bénéficiaire de soins infirmiers à domicile (simulation perception 100 % des tickets modérateurs)

	Sans intervention majorée	Avec intervention majorée	Total
Moyenne montant ticket modérateur	€262	€43	€184
Montant total ticket modérateur	€145.185.659	€13.163.670	€158.349.329

Tableau 16b: Pourcentage de bénéficiaires de soins infirmiers à domicile selon le coût annuel en tickets modérateurs et le régime préférentiel du bénéficiaire de soins infirmiers à domicile, 2021 (simulation perception 100 % des tickets modérateurs)

Coût annuel tickets modérateurs	Sans intervention majorée	Avec intervention majorée	Total
0 euros	0,8%	9,9%	4,1%
1-9 euros	19,5%	33,5%	24,5%
10-24 euros	16,5%	13,5%	15,4%
25-49 euros	14,6%	10,4%	13,1%
50-99 euros	12,5%	26,4%	17,5%
100-249 euros	12,4%	4,6%	9,6%
250-499 euros	7,0%	1,3%	5,0%
500-999 euros	6,6%	0,4%	4,4%
1000-1499 euros	6,0%	0,0%	3,8%

Coût annuel tickets modérateurs	Sans intervention majorée	Avec intervention majorée	Total
1500-5175 euros	4,1%	0,0%	2,6%
Nombre bénéficiaires	553.493	307.083	860.576

3.6.3. Selon la tranche d'âge

Le montant moyen de tickets modérateurs croît avec l'âge (Tableau 17). Il s'élève à 393 euros chez les personnes âgées de 90 ans et plus.

Tableau 17: Montants moyen et total de tickets modérateurs par bénéficiaire en 2021 selon la tranche d'âge du bénéficiaire de soins infirmiers à domicile (simulation perception 100 % des tickets modérateurs)

	0-9 ans	10-19 ans	20-29 ans	30-39 ans	40-49 ans	50-59 ans
Moyenne montant ticket modérateur	€28	€39	€40	€41	€53	€75
Montant total ticket modérateur	€334.228	€759.192	€1.400.929	€2.053.822	€3.585.457	€8.017.960

Tabel 17 (suite)

	60-69 ans	70-79 ans	80-89 ans	90 ans et +	Total
Moyenne montant ticket modérateur	€123	€222	€326	€393	€184
Montant total ticket modérateur	€17.539.013	€39.678.267	€60.517.084	€24.463.378	€158.349.329

3.6.4. Selon le statut affection chronique

Les personnes qui possèdent le statut affection chronique déboursent un montant annuel de tickets modérateurs plus élevé (267 euros) que celles qui ne l'ont pas (100 euros) (Tableau 18).

Tableau 18: Montants moyen et total de tickets modérateurs par bénéficiaire en 2021 selon le statut affection chronique du bénéficiaire de soins infirmiers à domicile (simulation perception 100 % des tickets modérateurs)

	Sans statut affection chronique	Avec statut affection chronique	Total
Moyenne montant ticket modérateur	€100	€267	€184
Montant total ticket modérateur	€42.508.256	€115.841.073	€158.349.329

3.6.5. Selon le degré d'autonomie

Le montant moyen de tickets modérateurs augmente proportionnellement à la charge de soins : 89 euros (0 points), 270 euros (1-6 points), 392 euros (7-12 points) et 340 euros (13-18 points) (Tableau 19).

Tableau 19: Montants moyen et total de tickets modérateurs par bénéficiaire en 2021 selon le score sur l'échelle médico-sociale pour l'évaluation du degré d'autonomie du bénéficiaire de soins infirmiers à domicile (simulation perception 100 % des tickets modérateurs)

	0 points	1-6 points	7-12 points	13-18 points	Total
Moyenne montant ticket modérateur	€89	€270	€392	€340	€184
Montant total ticket modérateur	€48.774.835	€13.037.720	€58.902.839	€37.633.935	€158.349.329

3.6.6. Selon la catégorie sur l'échelle de KATZ

Les tickets modérateurs sont répartis selon les catégories de l'échelle de KATZ et les soins hygiéniques. La moyenne annuelle de tickets modérateurs par forfait est la suivante : A (323 €), B (281 €) et C (233 €). On obtient les valeurs suivantes en ce qui concerne les soins hygiéniques : T, nombre de toilettes inconnu (254 €), T2 (117 €), T7 (209 €), T8 en cas d'incontinence (231 €) et T9 en cas de démence (252 €) (Tableau 20).

Tableau 20: Montants moyen et total de tickets modérateurs par bénéficiaire en 2021 selon la catégorie sur l'échelle de KATZ du bénéficiaire de soins infirmiers à domicile (simulation perception 100 % des tickets modérateurs)

	A	B	C	T
Moyenne montant ticket modérateur	€323	€281	€233	€254
Montant total ticket modérateur	€38.722.149	€26.677.410	€8.391.216	€20.569.982

Tabel 20 (suite)

	T2	T7	T8	T9
Moyenne montant ticket modérateur	€117	€209	€231	€252
Montant total ticket modérateur	€3.641.150	€3.473.220	€2.102.857	€12,629,681

3.6.7. Selon le type de prestation

Le montant annuel moyen de tickets modérateurs s'élève à 367 euros pour les forfaits A, B et C ; à 152 euros pour le forfait perfusion et alimentation parentérale ; à 48 euros pour les soins de plaie (selon l'ancienne nomenclature¹⁴) ; à 53 euros pour les prestations élémentaires ; et à 49 euros pour les autres prestations (Tableau 21a).

Tableau 21a: Montants moyen et total de tickets modérateurs par bénéficiaire en 2021 le type de prestation (simulation perception 100 % des tickets modérateurs)

	Prestations élémentaires	Soins de plaie	Forfait A, B, C	Forfait perfusion et alimentation parentérale	Autres
Moyenne montant ticket modérateur	€53	€48	€367	€152	€49
Montant total ticket modérateur	€37.493.671	€16.565.497	€70.639.548	€2.706.236	€30.944.382

¹⁴ Nouvelle nomenclature depuis le 1/12/2022

Tableau 21b: Pourcentage de bénéficiaires de soins infirmiers à domicile selon le coût annuel en tickets modérateurs et le type de prestation du bénéficiaire de soins infirmiers à domicile, 2021 (simulation perception 100 % des tickets modérateurs)

Coût annuel tickets modérateurs	Prestations élémentaires	Soins de plaie	Forfait A, B, C	Forfait perfusion et alimentation parentérale	Autres
0 euros	7,7%	28,9%	4,0%	39,0%	38,1%
1-9 euros	33,8%	18,3%	11,7%	0,0%	28,9%
10-24 euros	23,1%	19,5%	9,0%	21,5%	10,4%
25-49 euros	12,3%	13,6%	9,4%	7,2%	5,5%
50-99 euros	10,8%	8,7%	28,9%	9,3%	4,7%
100-249 euros	6,7%	6,5%	7,5%	11,0%	6,5%
250-499 euros	4,5%	2,7%	6,6%	5,2%	3,1%
500-999 euros	1,0%	1,6%	6,5%	3,0%	2,6%
1000-1499 euros	0,1%	0,1%	8,8%	1,2%	0,1%
1500-3697 euros	0,0%	0,0%	7,5%	2,5%	0,0%
Nombre bénéficiaires	707.606	346.384	192.316	17.838	630.522



4. Conclusions

Mesure de référence 2021

Dans 99,9 % des cas, les prestations de soins infirmiers à domicile ont été réalisées par un infirmier ou une infirmière conventionné.e.

Un nombre nettement plus élevé de tickets modérateurs ont été facturés en Wallonie et à Bruxelles par rapport à la Flandre. En 2021, cela concernait un montant limité de tickets modérateurs : 9 028 299 €. La ventilation par région nous permet d'obtenir les valeurs suivantes : Wallonie (7 524 097 €), Région bruxelloise (1 059 751 €) et Flandre (421 110 €). Les montants moyens de tickets modérateurs s'élèvent à 25 € pour les bénéficiaires domiciliés en Région wallonne contre 22 € en Région bruxelloise et 1 € en Région flamande.

Nous observons que 64,3 % des consommateurs de soins infirmiers à domicile ne bénéficient pas d'un tarif préférentiel, tandis que c'est le cas de 35,7 % d'entre eux. Le nombre de bénéficiaires de l'intervention majorée augmente avec l'âge ; il atteint 48,3 % parmi les personnes âgées de 90 ans et plus.

Les autres caractéristiques des bénéficiaires nous permettent de formuler les observations suivantes :

- Les patients qui bénéficient d'un régime préférentiel paient en moyenne moins de tickets modérateurs.
- La moyenne des tickets modérateurs augmente avec l'âge.

- Les personnes qui possèdent le statut affection chronique paient des tickets modérateurs plus élevés que ceux qui ne l'ont pas.
- La moyenne des tickets modérateurs augmente proportionnellement à la charge de soins.

Plus de 30 % des bénéficiaires qui comptent au moins une prestation de soins infirmiers à domicile en 2021 ont dépensé cette année-là le plafond du maximum à facturer (MAF).

Simulation basée sur une perception de 100 % de tickets modérateurs

La simulation révèle que les tickets modérateurs facturés vont augmenter considérablement par rapport au passé. Si l'on considère l'ensemble des bénéficiaires de soins à domicile, le montant de tickets modérateurs fait un bond de 9 028 299 € à 158 349 329 €. La ventilation par région nous donne les chiffres suivants : de 421 110 € à 97 916 850 € en Flandre, de 7 524 097 € à 53 803 613 € en Wallonie et de 1 059 751 € à 6 422 671 € en Région bruxelloise. Selon cette simulation, le montant annuel moyen de tickets modérateurs se chiffre à 193 € (1 € en 2021) en Région flamande, 177 € (25 € en 2021) en Région wallonne et 136 € (22 € en 2021) en Région bruxelloise.

L'analyse du niveau des tickets modérateurs montre que, sur une base annuelle, 74,6 % des bénéficiaires totalisent moins de 100 euros ; 9,6 % se situent entre 100 et 249 euros ; 15,8 % déboursent plus de 250 euros ; et 6,5 % dépasse la barre des 1 000 euros de tickets modérateurs.

Les patients qui ne bénéficient pas de l'intervention majorée déboursent en moyenne 262 euros de tickets modérateurs. Ceux qui en bénéficient semblent quant à eux bien protégés : ils déboursent en moyenne 43 euros de tickets modérateurs. Cependant, une partie d'entre eux totalise des montants plus élevés, à savoir 4,6 % dans la catégorie 100 à 249 euros, 1,3 % entre 250 et 499 euros et 0,4 % de 500 à 999 euros.

Certains groupes de patients présentent davantage de risques de déboursier des tickets modérateurs plus élevés. C'est notamment le cas des personnes âgées (la moyenne chez les 90 ans et plus se chiffre à 393 euros) et des personnes qui possèdent le statut affection chronique (267 euros contre 100 euros sans ce statut). Certains types de prestations engendrent des tickets modérateurs plus élevés : 367 euros pour les forfaits A, B et C ; 152 euros pour le forfait perfusion et alimentation parentérale ; 48 euros pour les soins de plaie ; 53 euros pour les prestations élémentaires et 49 euros pour les autres prestations. Les soins de plaie relèvent encore

de l'ancienne nomenclature, qui a entretemps subi de profonds changements¹⁵. De plus, la simulation ne tient pas compte du projet d'hospitalisation à domicile. Les tickets modérateurs facturés dans le cadre des soins infirmiers à domicile peuvent figurer dans la convention d'hospitalisation à domicile.

Il ressort des données de 2021 que 30 % des bénéficiaires qui comptent au moins une prestation de soins infirmiers à domicile ont, cette année-là, dépassé le plafond du maximum à facturer (MAF). Étant donné le niveau des tickets modérateurs, ce pourcentage continuera certainement à augmenter.

¹⁵ <https://www.inami.fgov.be/fr/professionnels/professionnels-de-la-sante/infirmiers/soins-par-l-infirmier/attester-des-soins-de-plaie-en-tant-qu-infirmier-a-domicile>. Si la durée de soins de plaie complexes excède 30 minutes, un honoraire supplémentaire peut être facturé. Les tickets modérateurs sont alors conséquents si le patient ne bénéficie pas de l'intervention majorée.